

**Mise en œuvre d'un contrat de liquidité
avec la société de Bourse Gilbert Dupont
Bilan du précédent contrat de liquidité conclu avec Portzamparc**

A partir du 3 février 2014 et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL (dont l'action est cotée sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris) a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'AMF le 21 mars 2011, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 15 602 titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL.
- 19 181,75 euros.

Ce contrat fait suite au contrat de liquidité confié par SOLVING EFESO INTERNATIONAL, à Portzamparc contrat qui a pris fin le 31 janvier 2013. A la fin de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 15 602 titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL
- 19 181,75 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat conclu avec Portzamparc, soit au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 17 882 titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL
- 13 925,65 euros